

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_14

Implantation d'une troisième gendarmerie à La Bruffière

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile Barreau, Vice-présidente en charge de la Commission Sécurité et Accès des services au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que le Bureau d'agglomération en janvier 2023 a décidé de candidater à l'accueil d'une nouvelle brigade territoriale de gendarmerie sur la commune de La Bruffière dans le cadre de l'engagement de l'Etat de créer 200 nouvelles brigades territoriales de gendarmerie.

Ainsi dans ce cadre, en octobre 2023, la commune de La Bruffière a été retenue parmi les 200 nouvelles brigades de Gendarmerie sur le principe de « brigades mobiles ».

Les brigades mobiles, seront constituées d'effectifs, 6 en moyenne, ayant pour vocation à prolonger l'action de la gendarmerie sur un territoire identifié. Elles sont mises en place dans des secteurs nécessitant une présence accrue, soit en assurant un accueil régulier dans un ou des tiers-lieux pouvant héberger d'autres services publics (les espaces France Service par exemple), soit en assurant une présence et un accueil temporaire depuis un poste mobile avancé (véhicule adapté) au plus près des usagers.

En parallèle, Terres de Montaigu souhaite pérenniser l'implantation de la gendarmerie en préparant l'hébergement définitif des gendarmes et l'implantation d'une gendarmerie avec la commune de La Bruffière et l'Etat.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_14-DE

Vu la délibération du Bureau d'agglomération n°DEL20230126-01 en date du 26 janvier 2023 portant candidature à l'accueil d'une nouvelle brigade territoriale de gendarmerie ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide l'implantation d'une troisième gendarmerie sur le territoire, située au sein du quartier Les Meuniers sur la commune de La Bruffière,
- Accepte que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération soit le maître d'ouvrage de cette opération,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la décision, y compris de déléguer la maîtrise d'ouvrage à un autre acteur.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 01 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_15

Principe de renforcement de l'effectif de la police municipale intercommunale

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile Barreau, Vice-présidente en charge de la Commission Sécurité et Accès des services au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière rappelle le constat unanimement partagé de la hausse des faits commis sur le territoire et de la violence croissante dans les faits d'atteintes aux biens et aux personnes.

En parallèle de ce constat et pour se donner les moyens d'y répondre, les missions des policiers municipaux sont amenées à évoluer pour aller vers un accroissement des présences, notamment en soirée, et pour l'exploitation de la vidéoprotection afin de sécuriser la vie nocturne.

Afin d'augmenter ces patrouilles nocturnes et de répondre aux sollicitations nombreuses du service de police municipale intercommunale, le recrutement de deux personnels supplémentaires dans les deux ans à venir, paraît indispensable.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 42 voix pour et 3 contre (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU)

- Approuve le principe de renforcement des effectifs de la police municipale intercommunale,
- Dit que les postes seront créés au-fur-et-à-mesure des besoins de recrutement par le Bureau d'agglomération dans le cadre de sa délégation.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Daté de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 01 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGÉON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_16

Principe de création de nouveaux locaux pour la police municipale intercommunale

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile Barreau, Vice-présidente en charge de la Commission Sécurité et Accès des services au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière rappelle que depuis 2017, le service de la Police Municipale Intercommunale a successivement occupé des modulaires dans la cour de l'Hôtel d'agglomération puis l'ancien bâtiment du Clic Guid'âge, Avenue Villebois Mareuil à Montaigu et enfin l'ancien foyer des jeunes, Rue Saint-Joseph à Boufféré.

L'accroissement de l'activité du service, la nécessité de pouvoir accueillir ponctuellement du public (accessibilité et visibilité), l'ergonomie et l'adaptation du poste de travail aux missions exercées, l'exploitation du système de vidéoprotection, la sécurisation renforcée des locaux, le besoin de garages et l'accroissement futur des effectifs conduisent à devoir rechercher de nouveaux locaux adaptés pour le service de la Police Municipale Intercommunale de Terres de Montaigu.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
Par 42 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU)

- Décide de construire, acquérir ou rénover des locaux adaptés aux spécificités et aux besoins du service de Police Municipale Intercommunale dans les meilleurs délais,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la décision.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par Antoine Chereau
Daté de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Terres de Montaigu
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_18

Convention de transfert de gestion de la toiture du centre multi-accueil ALSH à Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) « Terres d'enAIRgie », Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a notamment défini des objectifs stratégiques et opérationnels afin de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération souhaite contribuer à l'émergence des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire.

C'est dans ce contexte que la commune de Montréverd souhaite transférer la gestion de la toiture du centre multi-accueil ALSH situé à Montréverd (85260), commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies – Rue du Stade, au profit de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, afin qu'une centrale solaire photovoltaïque puisse y être installée.

Monsieur Limouzin précise que la commune de Montréverd doit mettre à disposition de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération la toiture du centre multi-accueil ALSH situé à Montréverd (85260), commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies – Rue du Stade, cadastré section ZO numéro 151.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_18-DE

Il est ici précisé que la mise à disposition et le transfert de gestion porte uniquement sur la surface utilisée pour l'implantation de la centrale solaire photovoltaïque et ses équipements soit une surface totale occupée estimée à 162 m².

Cette convention de mise à disposition est conclue pour une durée indéterminée. La présente convention donnera lieu au versement d'une indemnité annuelle d'un montant de cinquante euros (50,00 €) HT majorée de la TVA au taux en vigueur au profit de la commune de Montréverd.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet d'acte de la convention à l'assemblée.

Vu le projet de la convention de transfert de gestion de la toiture du centre multi-accueil ALSH situé sur la commune de Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le contenu de la convention de transfert de gestion de la toiture du centre multi-accueil ALSH situé sur la commune de Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de transfert de gestion de la toiture du centre multi-accueil ALSH situé sur la commune de Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par Antoine
Chereau
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 01 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_19

Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture du centre multi-accueil ALSH à Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération

Ce dernier rappelle que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération souhaite contribuer à l'émergence des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire. Afin d'atteindre ses objectifs, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération s'est associée avec la société d'économie mixte Vendée Energie, pour créer la société par actions simplifiées Terres de Montaigu Energie, chargée de développer, réaliser et exploiter des unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Pour permettre la réalisation de cet équipement, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération doit mettre à disposition de la société dénommée Terres de Montaigu Energie dont le siège social est situé à La Roche-sur-Yon (85000), 3 Rue du Maréchal Juin, la toiture du centre multi-accueil ALSH situé à Montréverd (85260), commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies, Rue du Stade et dont la gestion a été transférée à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération via une convention de transfert de gestion signée avec la commune de Montréverd.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

05 JUL. 2024 SLOW

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_19-DE

Monsieur Limouzin précise que Terres de Montaigu Energie pourra utiliser la toiture du bâtiment ci-dessus désigné pour une surface totale occupée estimée à 162 m², pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture afin de produire et de commercialiser de l'électricité à l'exclusion de tous autres usages.

Cette convention serait conclue pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque moyennant le versement d'une redevance annuelle par Terres de Montaigu Energie en contrepartie de l'occupation du parking fixée à cinquante euros (50,00 €) majorée de la TVA au taux en vigueur.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet d'acte de la convention à l'assemblée.

Vu la délibération n° DEL20240701_18 du Conseil d'agglomération en date du 1^{er} juillet 2024 approuvant la convention de transfert de gestion de la toiture du centre multi-accueil ALSH à Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture ;

Vu le projet de la convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture du centre multi-accueil ALSH sur la commune de Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le contenu de la convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture du centre multi-accueil ALSH sur la commune de Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture du centre multi-accueil ALSH sur la commune de Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (41) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAI – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Antoine CHÉREAU – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_20

Convention de prise en charge du transport des élèves à l'intérieur du ressort territorial de l'agglomération

Monsieur le Président, ne prenant pas part au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt par sa fonction de Vice-président au sein de la Région Pays de la Loire, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président.

La parole est donnée à Madame Anne Boisteau-Payen, Vice-présidente en charge de la Commission Transport scolaire au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière informe l'assemblée que la Région des Pays de la Loire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération sont autorités organisatrices de la mobilité et compétentes à ce titre pour définir, mettre en œuvre et organiser les services de transport scolaire sur leur territoire respectif.

Il est également précisé à l'assemblée qu'en fonction de l'organisation des familles et de leur situation géographique, certains élèves domiciliés en dehors du ressort territorial de Terres de Montaigu empruntent le réseau de transport scolaire organisé par Terres de Montaigu. Réciproquement, des élèves domiciliés à l'intérieur du ressort territorial de Terres de Montaigu empruntent quant à eux le réseau régional de transport scolaire Aléop.

Il est donc proposé à l'assemblée de conclure une convention entre la Région des Pays de la Loire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour fixer les modalités administratives, techniques et financières de prise en charge du transport des élèves à l'intérieur du ressort territorial de Terres de Montaigu.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_20-DE

Cette convention est conclue pour une durée de deux années scolaires qui prendra effet à compter de l'année scolaire 2024/2025 et pourra être reconduite tacitement par période de 12 mois sans pouvoir excéder la fin de l'année scolaire 2028/2029. Un montant forfaitaire de 1 000,00 € HT sera versée par l'autorité organisatrice du domicile de l'élève à l'autorité organisatrice du service.

Madame la Vice-Présidente donne lecture du projet d'acte de la convention à l'assemblée.

Vu l'arrêté n°ATDMAD_22_024 en date du 25 avril 2022 portant déport de Monsieur Antoine Chéreau sur le dossier de transfert de la compétence transport scolaire au profit de Monsieur Florent Limouzin ;

Vu le projet de convention entre la Région des Pays de la Loire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération fixant les modalités de prise en charge du transport des élèves à l'intérieur du ressort territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le 1^{er} Vice-président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le contenu de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération fixant les modalités de prise en charge du transport des élèves à l'intérieur du ressort territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Autorise Monsieur Florent Limouzin, Vice-président délégué à l'environnement, la mobilité et au cycle de l'eau à signer ladite convention,
- Autorise Monsieur Florent Limouzin, Vice-président délégué à l'environnement, la mobilité et au cycle de l'eau à signer les demandes de remboursement pour un abonné scolaire inscrit sur les réseaux de transport du ressort territorial Terres de Montaigu et de la Région des Pays de la Loire en raison d'une garde alternée.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par Antoine
Chéreau
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_21

Bilan d'activité et financier de la mutualisation au titre de l'année 2023 et avenant à la convention-cadre

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'intérêt d'une organisation mutualisée entre les services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS, la ville de Montaigu-Vendée et son CCAS.

Cette mutualisation des services a fait l'objet d'une convention-cadre approuvée en fin d'année 2022 par les assemblées délibérantes de chacune des collectivités concernées avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023. Cette dernière fixe les conditions juridiques, humaines et financières de la mutualisation des services.

Il rappelle que parmi les services communs existants figurent la Direction Générale des Services, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Affaires Générales et Juridiques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication et la Direction des Sports, et depuis le 1^{er} janvier 2024, la Direction de l'Ingénierie, la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et la Direction de la Santé et des Solidarités.

Il précise que cette convention prévoit également l'établissement d'un bilan annuel d'activité et financier. De plus, selon les résultats de ce dernier et en fonction des évolutions envisagées, les clés de répartition de l'organisation commune peuvent évoluer par voie d'avenant.

Après présentation du bilan d'activité et financier au titre de l'année 2023, Monsieur le Président propose d'approuver le projet d'avenant à la convention cadre de mutualisation des services qui portent principalement sur les points suivants :

- Création d'un nouveau Pôle : Culture et Patrimoine,

- Création de 3 services communs supplémentaires : Ingénierie, Urbanisme, Santé Social,
- Création de nouveaux services : France Service...
- Ajustement des critères de répartition pour certains services en fonction des réalisations 2023 : ressources humaines, communication, animateur commerce de proximité, développeurs économiques, direction de l'Education, Enfance et Famille,
- Suppression de la mutualisation du poste d'Ingénieur Méthode et Qualité et de la Direction Grand âge,
- Modification du périmètre de la mutualisation : lecture publique, directrice Jeunesse, Relation aux habitants,
- Fin de la prise en charge financière du Pôle Ressources supportée par Terres de Montaigu pour le compte du CIAS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 ;
 Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses article L512-12 à L512-15 ;

Vu le décret n°88-145 en date du 15 février 1988 relatif aux agents publics contractuels des collectivités territoriales ;

Vu la convention-cadre de mutualisation des services approuvée par délibérations du CIAS en date du 8 décembre 2022, du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu en date du 12 décembre 2022, du Conseil municipal de Montaigu-Vendée en date du 13 décembre 2022 et du CCAS en date du 20 décembre 2022 ;

Vu la création de 3 services communs supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 (Direction de l'Ingénierie, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, Direction de la Santé et des Solidarités) et par voie de conséquence le transfert des agents de Montaigu-Vendée vers Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, affectés à ces trois services communs, ainsi que les suppressions/créations de postes associées, approuvés par délibérations du CIAS en date du 7 décembre 2023, du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu en date du 11 décembre 2023, du Conseil municipal de Montaigu-Vendée en date du 12 décembre 2023 et du CCAS en date du 19 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Comité de suivi de la mutualisation en date du 24 mai 2024 ;

Vu les avis favorables des Comités Sociaux Territoriaux de Montaigu-Vendée, de Terres de Montaigu et du CIAS en date des 3 et 5 juin 2024 ;

Vu le bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2023 annexé à la présente délibération ;

Vu l'avenant n°1 à la convention-cadre de mutualisation annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il convient de faire évoluer la mutualisation des services en fonction des besoins de chacune des collectivités ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 42 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Prend acte du bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2023,
- Approuve l'avenant n°1 à la convention-cadre de mutualisation des services au titre de l'année 2024 tel qu'annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre de mutualisation des services à intervenir entre la Commune de Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS et le CCAS.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
 Date de signature : 04/07/2024
 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_22

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Service	Suppression de postes	Création de postes	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Conservatoire, Médiathèque, Ressources Humaines, Sport	4 postes Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	4 postes Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Urbanisme	1 poste Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint administratif 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Affaires Financières	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUL. 2024

SLOW

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_22-DE

Proximité	<u>1 poste</u> Attaché (Cat. A) Temps complet	<u>1 poste</u> Attaché principal (Cat. A) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Ressources Humaines		<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des Adjoint administratifs (Cat. C) ou Rédacteurs (Cat. B) Temps complet	01/08/2024	Pérennisation poste contractuel
Ressources Humaines	<u>1 poste</u> Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	<u>1 poste</u> Rédacteur (Cat. B) Temps complet	01/07/2024	Adaptation au besoin
Communication	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des Adjoint administratifs (Cat. C) ou Rédacteurs (Cat. B) Temps complet	01/09/2024	Adaptation au besoin
FILIERE TECHNIQUE				
Patrimoine bâti	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Patrimoine bâti	<u>2 postes</u> Agent de maitrise (Cat. C) Temps complet	<u>2 postes</u> Agent de maitrise principal (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Mobilité		<u>6 postes</u> Adjoint d'animation (Cat. C) Temps non complet 6,10/35 ^{ème}	02/09/2024	Reprise compétence
Mobilité		<u>2 postes</u> Adjoint d'animation (Cat. C) Temps non complet 4,92/35 ^{ème}	02/09/2024	Reprise compétence
FILIERE ANIMATION				
Jeunesse	<u>1 poste</u> Adjoint d'animation (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Relais Petite Enfance		<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des Animateurs (Cat. B) Temps complet	01/07/2024	Adaptation au besoin
FILIERE SPORTIVE				
Piscine	<u>1 poste</u> Educateur APS principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	<u>1 poste</u> Educateur APS principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
FILIERE CULTURELLE				
Médiathèque	<u>1 poste</u> Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUIL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_22-DE

Conservatoire		1 poste Cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 4/20	01/09/2024	Adaptation aux besoins
Culture	0,5 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi des Rédacteurs (Cat. B) Temps complet	01/08/2024	Adaptation aux besoins
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Relais Petite Enfance	1 poste Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet			Départ en disponibilité

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le décret n°91-298 en date du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Supprime et crée les postes au tableau des effectifs tels que listés ci-dessus,
- Dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,
- Autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- Autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Terre de
Montaigu Communauté
d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 01 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARJÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SEGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_23

Appel d'offres ouvert pour l'acquisition de matériels informatiques neufs ou reconditionnés, et prestations associées

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes a été constitué entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS et les communes du territoire pour le renouvellement de marchés de fournitures de matériels informatiques et prestations d'installations.

Terres de Montaigu est coordonnateur de ce groupement de commandes. La gestion et le suivi des marchés seront assurés par la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique de Terres de Montaigu.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée début avril 2024 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 17 mai 2024 à 12h00.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot n°01 « Gros matériels informatiques neufs » (PC fixes, PC portables, écrans informatiques, imprimantes et vidéoprojecteurs, etc.),
- Lot n°02 « Gros matériels informatiques reconditionnés » (PC fixes, PC portables),
- Lot n°03 « Matériels réseaux informatiques neufs (bornes Wi-Fi, câbles réseaux, onduleurs, commutateurs, etc.),
- Lot n°04 « Prestations d'installation ».

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

05 JUIL. 2024

SLOW

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_23-DE

Les lots sont des accords-cadres à bons de commande avec maximum passés en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Ils sont à prix unitaires (BPU) et donneront lieu à l'émission de bons de commande.

Les montants maximums annuels sont fixés ainsi : lot n°01 à 220 000,00 € HT, lot n°02 à 50 000,00 € HT, lot n°03 à 50 000,00 € HT et lot n°04 à 25 000,00 € HT.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Chaque lot sera conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de sa notification et reconductible tacitement 3 fois. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jeudi 27 juin 2024 à 14h15 pour attribuer les lots aux candidats dont les offres sont considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution détaillés dans le règlement de la consultation.

- Lot n°01 « Gros matériels informatiques neufs » (PC fixes, PC portables, écrans informatiques, imprimantes et vidéoprojecteurs, etc.)
 - Attributaire : ESI (44120 Vertou)
 - Montant DQE : 113 147,80 € HT
- Lot n°02 « Gros matériels informatiques reconditionnés » (PC fixes, PC portables)
 - Attributaire : PRINTERREA (28500 Vernouillet)
 - Montant DQE : 30 600,00 € HT
- Lot n°03 « Matériels réseaux informatiques neufs (bornes Wi-Fi, câbles réseaux, onduleurs, commutateurs, etc.)
 - Attributaire : ESI (44120 Vertou)
 - Montant DQE : 15 084,60 € HT
- Lot n°04 « Prestations d'installation »
 - Attributaire : ESI (44120 Vertou)
 - Montant DQE : 14 460,00 € HT

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP), au Journal officiel de l'union européenne (JOUE) et sur le site Internet d'annonces légales www.lemoniteur.fr ;

Vu le dossier de consultation des entreprises mis en ligne le 08 avril 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par les services ;

Vu la décision d'attribution de la CAO du 27 juin 2024, notamment son procès-verbal ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide l'attribution des lots aux entreprises susvisées considérées comme ayant remis les offres « économiquement les plus avantageuses », en application de la décision de la CAO,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats aux entreprises retenues,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (8, allée de l'île Glorieuse – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Président de l'Inter-
Municipalité Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD – Eric HERVOUET

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_24

Convention de prestations de services avec le syndicat e-Collectivités pour la fourniture de services de télécommunications

Monsieur Eric Hervouet, Président du syndicat mixte « e-Collectivités », quitte la salle ne prenant pas part au vote, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Celui-ci rappelle à l'assemblée que le syndicat mixte ouvert régional « e-Collectivités » a pour but de mutualiser les fonctions informatiques des collectivités et d'accompagner leur transformation numérique. C'est un outil de regroupement institutionnel de moyens des collectivités adhérentes. C'est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région des Pays de la Loire.

Créée le 1^{er} janvier 2014 par les collectivités vendéennes sous la dénomination « e-Collectivités Vendée », cette forme de mutualisation a été étendue aux collectivités ligériennes.

Au titre de ses missions, le syndicat « e-Collectivités » peut intervenir comme centrale d'achat au profit de ses membres adhérents pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences statutaires, notamment en matière de télécommunications, et autres.

En tant que centrale d'achat, « e-Collectivités » passe en amont des marchés dans le respect des dispositions en vigueur en matière de commande publique. Ce dispositif permet ensuite à chaque adhérent d'acquiescer des fournitures et des services sans publicité ni mise en concurrence préalables. En effet, toute entité qui recourt à une centrale d'achat est considérée comme ayant respectée ses obligations vis-à-vis du droit de la commande publique, la mise en concurrence ayant été effectuée au préalable.

En tant que coordonnateur des groupements de commandes relatifs aux achats et prestations informatiques sur son territoire, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération souhaite pouvoir accéder aux marchés proposés par « e-Collectivités ». Le recours aux prestations proposées par « e-Collectivités » dans le domaine des télécommunications nécessite cependant la passation d'une convention de prestations de services.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu n°DEL20240408_08 en date 08 avril 2024 relative à la constitution d'un groupement de commandes avec le CIAS et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations de télécommunications ;

Considérant le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des Systèmes d'information et de la Transition Numérique mutualisée ;

Vu les dispositions de la convention constitutive de groupement de commandes signée à cet effet ;

Vu le projet de convention de prestations de services à conclure avec le syndicat mixte e-Collectivités annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les dispositions du projet de convention de prestations de services à conclure avec le syndicat mixte « e-Collectivités »,
- Autorise Monsieur le Président à signer puis notifier la convention de prestations de services au syndicat « e-Collectivités »,
- Autorise Monsieur le Président à passer toutes les commandes nécessaires dans le cadre des marchés correspondants,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Anloine Chereau
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 01 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_25

Groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion des temps, plannings et absences

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ne disposent pas à ce jour d'outils fiables et efficaces permettant de piloter et assurer le suivi de la gestion des temps, des plannings et des absences.

L'objectif d'une solution de gestion des temps est d'améliorer de façon sécurisée et paramétrable la gestion organisationnelle en automatisant le suivi des heures, des absences, des congés et des activités des agents. Cette optimisation est un véritable besoin en terme organisationnel puisque la gestion des temps et des activités est non seulement essentielle pour les agents des ressources humaines, mais également pour les managers / encadrants et les agents.

La gestion des plannings permet à une entité de tenir compte des besoins en personnel ou des prévisions opérationnelles tout en assurant le respect des dispositions réglementaires. Cette gestion à court et long terme peut intégrer des changements saisonniers, des recrutements et des périodes de formation et permet de prévoir toutes sortes de variations d'horaires.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

05 JUIL. 2024 SLOW

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_25-DE

Un processus de gestion des absences (congés payés, RTT, congé maternité, formation, maladie, récupération, etc.) permet non seulement de gérer les différents types d'absence des agents, mais aussi d'assurer un meilleur suivi et d'optimiser grâce à des remontées de demandes automatisées.

Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ont donc décidé de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion des temps, des plannings et des absences.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres. La gestion de ce marché et le suivi des prestations seront assurés par la Direction des Ressources Humaines mutualisée aux trois collectivités.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;
Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;
Vu les crédits inscrits au budget ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée,
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, via la Direction des Ressources Humaines mutualisée aux trois collectivités,
- Approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 01 JUILLET 2024**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_26

Groupement de commandes pour le renouvellement des prestations d'entretien et maintenance des installations de chauffage, de production Eau Chaude Sanitaire (ECS) et de ventilation des bâtiments

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que le marché portant sur les prestations d'entretien, maintenance et réparation des installations de chauffage, de production Eau Chaude Sanitaire (ECS) et de ventilation dans les bâtiments gérés par la Communauté d'agglomération et les résidences pour personnes âgées du CIAS Montaigu-Rocheservière arrive à échéance au 31 décembre 2024 inclus.

Terres de Montaigu et le CIAS ont donc décidé de constituer un groupement de commandes pour le renouvellement de ces prestations.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres. La gestion de ce marché et le suivi des prestations seront assurés par la Direction des Moyens Techniques, en collaboration avec les services du CIAS.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05 JUIL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_26-DE

SLOW

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Une ou plusieurs procédures de mise en concurrence sera(seront) lancée(s) en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Au regard du montant estimatif des prestations à réaliser, la(les) procédures sera(seront) lancée(s) sous la forme d'une procédure formalisée car supérieure(s) au seuil de 221 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dans le cadre de ce groupement est nécessaire. La CAO de la Communauté d'agglomération, coordonnateur du groupement, est désignée compétente.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;
Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;
Vu les crédits inscrits au budget ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et le CIAS,
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, via la Direction des Moyens Techniques mutualisée aux deux collectivités,
- Approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Cheraud
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_27

Convention de partenariat financier avec la commune de Montaigu-Vendée concernant la gestion des locaux du Centre Technique de Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réflexion engagée sur la mutualisation des services de la Direction des Moyens Techniques entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la ville de Montaigu-Vendée, il convient de réunir les équipes en charge de l'exploitation des bâtiments sur un même site.

En fonction du potentiel des infrastructures, le Centre Technique de Saint-Hilaire-de-Loulay a été retenu pour recevoir l'intégralité du service « Exploitation des bâtiments » comprenant aussi bien des agents de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération que de la ville de Montaigu-Vendée.

Il propose de définir une répartition financière concernant la gestion des locaux « Centre technique de Saint-Hilaire-de-Loulay » en tenant compte du nombre d'agents réunis de chaque collectivité. La répartition financière liée à l'investissement et au fonctionnement des locaux pourrait être la suivante :

- 5/9^{ème} pour la commune de Montaigu-Vendée,
- 4/9^{ème} pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Il rappelle les termes de la convention de partenariat financier qui fixe entre les 2 collectivités la clé de répartition ainsi que la définition des dépenses et engagements liés à l'investissement et au fonctionnement desdits locaux.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

05 JUL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_27-DE

Vu la convention de partenariat financier du Centre technique de Saint-Hilaire-de-Loulay, annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide la clé de répartition des coûts ainsi que la définition des dépenses et engagements liés à l'investissement et au fonctionnement du « Centre technique de Saint-Hilaire-de-Loulay »,
- Approuve la convention de partenariat financier entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la ville de Montaigu-Vendée pour la gestion de ces locaux,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la ville de Montaigu-Vendée qui fixera le partenariat financier concernant la gestion des locaux « Centre technique de Saint-Hilaire-de-Loulay ».

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par Antoine

Chereau

Date de signature : 04/07/2024

Qualité - Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_28

Compétence Assainissement – Procès-verbaux de mise à disposition des biens, actifs et passifs des communes

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, dans le cadre de la transformation de Terres de Montaigu en communauté d'agglomération, la compétence assainissement, gérée antérieurement par les communes, a été transférée de plein droit à Terres de Montaigu.

Ce transfert est intervenu au 1^{er} janvier 2022. Terres de Montaigu assure techniquement l'exercice de la compétence, se substitue aux droits et obligations des communes et procède au remboursement des emprunts en cours depuis cette date.

La régularisation administrative reste à réaliser. Elle consiste en la mise à disposition des biens, actifs et passifs propriétés des communes et nécessaires à l'exercice de la compétence.

Les procès-verbaux, établis pour chaque commune, listent donc les biens mis à disposition (stations d'épuration, postes de relevage, autres ouvrages, réseaux, matériels), leur valeur nette comptable constatée aux comptes de gestion 2021, la valeur nette comptable des subventions restant à amortir et l'encours de dette restant dû au 31 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUIL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_28-DE

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5 fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ-675 en date du 14 décembre 2021 portant transformation de la communauté de communes « Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière » en « Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-DCL-BICB-283 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires, à l'exercice de la compétence assainissement ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens meubles et immeubles, en matière d'assainissement entre chaque commune et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, en précisant leur consistance, leur situation juridique, leur état général, ainsi que le rôle et la responsabilité de chacune des parties ;

Vu les procès-verbaux de mise à disposition des biens, actifs et passifs relatifs à la compétence assainissement dressés avec chaque commune et annexés à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les procès-verbaux de mise à disposition des biens, actifs et passifs relatifs à la compétence assainissement, dressés avec chaque commune,
- Autorise Monsieur le Président à signer ces procès-verbaux avec chaque commune.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_29

Convention financière avec le CIAS Montaigu-Rocheservière pour la prise en charge des loyers des établissements d'hébergement pour personnes âgées

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle que le portage de l'immobilier des établissements d'hébergement pour personnes âgées du territoire est assuré par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération selon différents montages juridiques (pleine propriété, mise à disposition par les communes, location auprès de bailleurs sociaux). La charge afférente à ces locaux est refacturée annuellement par l'Agglomération au CIAS.

Ce principe mis en place par la Communauté de Communes Terres de Montaigu avant la fusion de 2017, présente l'intérêt d'apporter au CIAS une stabilité et une prévisibilité de sa dépense en immobilier. Il permet aussi de lisser les évolutions tarifaires afférentes aux rénovations. Il a permis au CIAS en 2023 d'être soutenu par l'Agglomération pour faire face aux fortes tensions de trésorerie qui ont résulté de problématiques budgétaires relative à l'inflation et à son activité fragilisée par les tensions du marché de l'emploi.

Les modalités de refacturation étaient jusqu'ici diverses du fait de contextes différents antérieur à la fusion des anciennes communautés de communes du territoire.

Pour assurer une visibilité et une soutenabilité financières pour Terres de Montaigu et le CIAS, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la convention de financement des loyers entre les deux structures, pour les locaux actuels et à venir, fixant les volumes financiers sur une durée de 25 ans et les modalités de revalorisation annuelle des sommes remboursées par le CIAS.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_29-DE

Vu les baux emphytéotiques administratifs en date du 1^{er} février 1989 signés entre le District de Montaigu, et d'une part, la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay, et d'autre part, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Hilaire-de-Loulay, concernant la résidence La Peupleraie, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu-Vendée ;

Vu le bail emphytéotique administratif et la convention de mise à disposition en date du 11 mai 2009 signés entre la Communauté de Communes Terres de Montaigu et Vendée Logement ESH concernant la résidence Oxalis, commune de La Boissière-de-Montaigu ;

Vu le bail emphytéotique administratif en date du 27 février 2013 signé entre la commune de Saint-Georges-de-Montaigu et la Communauté de Communes Terres de Montaigu concernant la résidence Le Val des Maines, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Montaigu-Vendée ;

Vu le bail emphytéotique administratif et la convention de mise à disposition en date du 3 février 2014 signés entre la Communauté de Communes Terres de Montaigu et Vendée Habitat concernant la résidence Le Clos du Grenouiller, commune déléguée de Boufféré, Montaigu-Vendée ;

Vu le bail emphytéotique administratif et la convention de mise à disposition en date du 5 mai 2014 signés entre la Communauté de Communes Terres de Montaigu et Vendée Habitat concernant la résidence La Maisonnée, commune déléguée de La Guyonnière, Montaigu-Vendée ;

Vu la convention de location en date du 13 mai 2015 signée entre Vendée Logement ESH et la Communauté de Communes Terres de Montaigu concernant la résidence Agora, commune déléguée de Montaigu, Montaigu-Vendée ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition entre la commune de L'Herbergement et la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière en date du 5 janvier 2015 et la convention de location entre la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière et le CIAS du Canton de Rocheservière, pour la résidence Martial Caillaud à L'Herbergement ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition entre la commune de Rocheservière et la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière en date du 7 octobre 2015 et la convention de location entre la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière et le CIAS du Canton de Rocheservière, pour la résidence L'Arbrasève à Rocheservière ;

Vu la convention de remboursement d'avance financière consentie par la commune de L'Herbergement avec la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière pour la Résidence Martial Caillaud de L'Herbergement en date du 5 janvier 2016 ;

Vu la convention de répartition de financement des établissements d'hébergement pour personnes âgées du territoire de la Communauté de Communes Terres de Montaigu en date du 6 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016 - DRCTAJ/3 - 606 en date du 5 décembre 2016 portant création de la communauté de communes « Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ - 675 en date du 14 décembre 2021 portant transformation de la communauté de communes « Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière » en « Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération » ;

Vu la convention financière pour le reversement des loyers entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et le CIAS Montaigu-Rocheservière annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le projet de convention financière pour le reversement des loyers entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et le CIAS Montaigu-Rocheservière,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec le CIAS Montaigu-Rocheservière.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 01 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_30

Réaménagement, végétalisation et agrandissement de parkings mutualisés aux abords de l'hôtel d'agglomération et du cinéma sur la commune déléguée de Montaigu (Montaigu-Vendée) – Lot n°02 « Végétalisation des parkings existants et entretien des espaces verts réaménagés »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge du dossier.

Ce dernier informe l'assemblée que des travaux de réaménagement, de végétalisation et d'agrandissement de parkings existants devaient être réalisés en vue de l'ouverture du nouveau cinéma prévue courant 2024 et du futur hôtel d'agglomération, en cours de réhabilitation et d'extension, dont la livraison est prévue en 2025.

Les travaux consistent à la construction de places de stationnement perméables et ses voies de desserte aux abords du cinéma et de l'hôtel d'agglomération en y intégrant la gestion des eaux pluviales à l'aide de noues végétalisées. Le marché comprend également les aménagements des parvis du cinéma et de l'hôtel d'agglomération, les liaisons douces, la réfection du trottoir sur l'Avenue Villebois Mareuil intégrant un arrêt de bus.

Dans le cadre de cette opération, les prestations sont réparties en plusieurs lots. L'opération est passée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90 000,00 € HT (mais inférieure au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le premier marché portant sur les travaux d'aménagement, de voirie et d'assainissement a été attribué lors de la séance du Conseil d'agglomération du 12 février 2024 à l'entreprise GIRARDEAU TP à Treize-Septiers pour un montant total de 1 064 858,50 € HT.

Les travaux ont été réalisés. Il était en effet acté que ces prestations devaient nécessairement être réalisées avant l'ouverture du cinéma prévue en juin 2024, et que le lot portant sur les aménagements paysagers pourrait être lancé ultérieurement.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ATELIER 360° (44300 Nantes) sur ce dossier.

La seconde procédure de mise en concurrence relative aux travaux de végétalisation et d'entretien des espaces verts réaménagés a été lancée en avril 2024. Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 16 avril 2024. Un avis de marché a été publié au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 16 avril 2024 (avis n°24-44814) et publié le 18 avril 2024 sur le site Internet www.lemoniteur.fr. La date limite de remise des offres était fixée au mardi 21 mai 2024 à 12h00.

Les prestations du lot n°02 sont décomposées en deux tranches :

- Tranche ferme « Travaux de végétalisation et entretien de parfait achèvement »,
- Tranche optionnelle « Entretien annuel des espaces végétalisés de la tranche ferme ».

La date prévisionnelle de démarrage des prestations est le 2 septembre 2024. La tranche ferme comprend 9 semaines de travaux et 12 mois de garantie de parfaitement achèvement (du 2 septembre 2024 au 31 décembre 2025). La tranche optionnelle, d'une durée de 12 mois si elle est affermie, pourra être reconduite tacitement 1 fois.

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le jeudi 20 juin 2024 à 15h00, dans le but d'étudier l'analyse détaillée des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre et rendre un avis sur le choix de l'offre considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

L'entreprise ARBORA PAYSAGES (Torfou / 49660 Sèvremoine) a été classée première avec une offre d'un montant total de 62 346,55 € HT.

La proposition financière de l'entreprise se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 56 313,30 € HT
- Tranche optionnelle « entretien des espaces verts plantés selon le plan de gestion différenciée » : 6 033,25 € HT
- TOTAL : 62 346,55 € HT

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics, sur le site Internet www.lemoniteur.fr, L'Echo de l'Ouest ;

Vu le dossier de consultation des entreprises mis en ligne le 16 avril 2024 sur le profil acheteur www.marches-securises.fr ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par les services ;

Vu la réunion de la commission commande publique du 20 juin 2024, notamment son procès-verbal ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Vu les crédits inscrits aux budgets ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le lot n°02 à l'entreprise ARBORA PAYSAGES, dont l'offre d'un montant total de 62 346,55 € HT a été classée première au regard des critères et sous-critères d'attribution,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gioriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Président de Tarres de Montaigu Communauté d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 01 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Sallés, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARJÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_31

Avenants aux marchés de travaux de construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge du dossier.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est maître d'ouvrage des travaux de construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée, assistée du cabinet AZEMA Architectes (31500 Toulouse), agence d'architecture et mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sur ce projet.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés de travaux ont été attribués en juin 2022 aux entreprises ou groupements d'entreprises suivants, considérés comme ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution :

- Lot n°01 « Voirie – Réseaux divers – Espaces verts » : EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Enseigne MIGNE TP (85607 La Boissière-de-Montaigu) pour un montant de 248 813,94 € HT
- Lot n°02 « Structures et prestations associées » : Groupement d'entreprises BRIAND CONSTRUCTIONS METALLIQUES (85501 Les Herbiers Cedex) / L'ESPERANCE des Ets FAUCHARD (85601 Montaigu-Vendée) pour un montant de 4 489 839,53 € HT
- Lot n°03 « Peinture – Peinture de sol - Etanchéité » : LGL ETANCHEITE (69200 Venissieux) pour un montant de 286 949,14 € HT
- Lot n°04 « Ascenseurs » : NSA – NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS (44220 Couëron) pour un montant de 25 600,00 € HT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

05 JUL. 2024

SLOW

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701_31-DE

- Lot n°05 « Electricité - Fluides » : Groupement d'entreprises INEO ATLANTIQUE (85000 La Roche-sur-Yon) / AXIMA Génie Climatique (44340 Bouguenais) pour un montant de 644 400,00 € HT
Pour le lot n°05 « Electricité – Fluides », les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 « Remplacement de l'équipement d'alarme incendie de type 3 par un équipement d'alarme de type 1 » et n°2 « Mise en place du contrôle d'accès par lecture de carte sur la porte du local vélo » n'ont pas été retenues.
- Lot n°07 « Signalétique » : ALPHASIGN (17440 Aytré) pour un montant de 39 081,55 € HT

Le lot n°06 « Guidage à la place », initialement déclaré infructueux, a été relancé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure à 90 000,00 € HT et attribué en novembre 2022 à PARKKI (59000 Lille) pour un montant de 124 237,00 € HT

Le montant total lors de l'attribution des marchés de travaux s'élève à 5 858 921,16 € HT.

Des modifications sur le lot n°02 « Structures et prestations associées » et le lot n°05 « Electricité – Fluides » doivent être formalisées par la passation d'avenants avec les groupements d'entreprises titulaires.

Pour le lot n°02, les modifications portent sur le remplacement de l'enseigne prévue en négatif du bardage par des éléments rapportés thermolaqués ; la mise en place de grillages support des plantes grimpantes ; des serrures complémentaires sur les portes créées, la suppression des arceaux vélos, la simplification du bac à sable, et l'ajout profilé en cage R+3 ; la réalisation de carottage dans le local transformateur.

Le présent avenant n°2, d'un montant de + 7 115,00 € HT, a pour effet de porter le montant du marché à 4 543 104,43 € HT. Le cumul des avenants présentés à ce jour, d'un montant de + 53 264,90 € HT, représente une plus-value d'environ + 1,19% par rapport au montant initial du marché.

Pour le lot n°05, les modifications portent sur la modification des prestations de vidéosurveillance ; la suppression de 5 bornes IRVE (niveau 3), l'ajout de prises autolaveuse dans le local de stockage sous la rampe et les équipements électriques du bloc sanitaire ; la modification d'une borne IRVE, la mise en œuvre de grilles caillebotis dans le TGBT et l'ajout Firewall protection informatique.

Le présent avenant n°1, d'un montant de + 2 193,28 € HT, a pour effet de porter le montant du marché à 646 593,28 € HT, ce qui représente une plus-value d'environ + 0,34% par rapport au montant initial du marché.

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 à R.2194-9 ;

Vu les projets d'avenants présentés ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide les dispositions des projets d'avenants présentés,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les avenants aux entreprises ou groupements d'entreprises titulaires des marchés concernés,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Président de l'agglomération
Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701_32

Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération

Conformément à la décision n°DEL20230925_21 en date du 25 septembre 2023, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les réunions du Conseil d'agglomération se dérouleront dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouvel hôtel d'agglomération.

Il rappelle qu'en principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil d'agglomération dans l'une des communes membres conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il propose à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 30 septembre 2024 se déroule à la Salle Polyvalente de Treize-Septiers située 2, rue Pierre Henri Gillot.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-11 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide que la prochaine séance du Conseil d'agglomération du lundi 30 septembre 2024 se déroulera Salle Polyvalente située 2, rue Pierre Henri Gillot à Treize-Septiers.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (8, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

